



**Séance ordinaire du conseil municipal
Le 2 novembre 2020, 20 h
Sous forme de webinaire**

ORDRE DU JOUR

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal
- 2.1 Séance ordinaire du 5 octobre 2020
- 2.2 Séance extraordinaire du 22 octobre 2020
- 3 Dossiers de la mairie
- 3.1 Correspondance
- 3.2 Office municipal d'habitation Carleton-Saint-Omer - nomination de deux membres au conseil d'administration
- 4 Dossiers de la direction générale
- 4.1 Désignation du responsable des services électroniques pour l'inscription à clicSÉQR
- 4.2 Participation au transport adapté
- 5 Dossiers de la trésorerie
- 5.1 Comptes à payer au 31 octobre 2020
- 5.2 État des activités d'investissement au 30 septembre 2020
- 5.3 Dépôt de l'état financier comparatif au 30 septembre 2020
- 5.4 Dépôt de l'état financier comparatif proforma au 31 décembre 2020
- 5.5 Avis de motion - Règlement décrétant les prévisions budgétaires 2021, le taux de taxes et le programme triennal en immobilisation
- 6 Dossiers du greffe
- 7 Dossiers de l'urbanisme
- 7.1 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 29 octobre 2020
- 7.2 Demande de dérogation mineure - 24, rue des Bouleaux (lot 4 542 199) - consultation et décision
- 7.3 Autorisation surfacage club Mont-Carleton - Rues de la Montagne, du Trait Carré et Comeau (accès mont Saint-Joseph)
- 8 Dossiers du développement économique et tourisme
- 8.1 Aucun
- 9 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire
- 9.1 Renouvellement de l'Entente sur le développement culturel 2021-2023
- 9.2 Appui au projet événement hivernal « Février Festif » 2021
- 9.3 Appui financier à la corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph pour le développement du parc régional du mont Saint-Joseph et la gestion des sentiers du golf
- 10 Dossiers des travaux publics
- 10.1 Rapport annuel eau potable 2019 - Installation de compteurs d'eau
- 10.2 Achat d'équipements mécaniques pour la pose et le balancement de pneus
- 11 Dossiers de la sécurité publique
- 11.1 Aucun
- 12 Prochaine séance du conseil
- 13 Autres sujets
- 14 Tour de table du conseil
- 15 Période de commentaires et de questions
- 16 La levée de la séance



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 2 novembre 2020, 20 h, sous forme de webinaire.

Étaient présents :

- M. Steven Parent, conseiller**
- M. Jean-Simon Landry, conseiller**
- M. David Landry, conseiller**
- M. Alain Turcotte, conseiller**
- Mme Marie-Hélène Richard, conseillère**
- Mme Denise Leblanc, conseillère**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier.

1. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. David Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

Il est PROPOSÉ par M. Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020 soit adopté, tel que proposé.

2.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

Il est PROPOSÉ par M. Steven Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 octobre 2020 soit adopté, tel que proposé.

3. DOSSIERS DE LA MAIRIE

3.1 CORRESPONDANCE

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation: La Ville recevra un montant de 217 799 \$ du afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités. Un 1er versement de 149 737 \$ sera effectué en décembre prochain et le solde sera versé avant le 31 mars 2021. La totalité de cette somme pourra être utilisée autant en 2020 qu'en 2021. La Ville aura la responsabilité d'informer les citoyens de l'utilisation de l'aide reçue pour les exercices financiers 2020 et 2021.
- Ministère des Transports du Québec : Suite au programme d'aide à la voirie locale, il a été annoncé qu'une aide financière maximale de 42 731 \$ sera disponible relativement à l'entretien des routes locales admissibles de la Ville

3.2 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION CARLETON-SAINT-OMER - NOMINATION DE DEUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT la disposition de nomination des membres par la Ville de Carleton-sur-Mer, prévue aux règlements généraux de l'Office municipal d'habitation de Carleton-Saint-Omer;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville nomme comme membre du conseil d'administration de l'OMH, Denise Leblanc et Jean-Simon Landry.

4. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES POUR L'INSCRIPTION À CLICSÉQR

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QU'Antoine Audet, directeur général et greffier soit autorisé à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

QU'Antoine Audet, directeur général et greffier soit autorisé à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR - Entreprises;

QU'Antoine Audet, directeur général et greffier soit autorisé à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

QU'Antoine Audet, directeur général et greffier soit autorisé à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

QU'Antoine Audet, directeur général et greffier soit autorisé à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

4.2 PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

CONSIDÉRANT QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2021 par une contribution financière de 8 632 \$.

5. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

5.1 COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2020

Madame Denise Leblanc se retire de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Il est PROPOSÉ par M. Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 octobre 2020, au montant total de 796 396.23 \$ soit accepté, telle que proposée.

5.2 ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT AU 30 SEPTEMBRE 2020

QUE l'état des activités d'investissement au 30 septembre 2020, au montant de 49 853,06 \$ soit approuvé, tel que présenté.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

5.3 DÉPÔT DE L'ÉTAT FINANCIER COMPARATIF AU 30 SEPTEMBRE 2020

Tel que prévu dans la Loi 122 visant à reconnaître les municipalités comme des gouvernements de proximité et à augmenter leur autonomie et leur pouvoir, un état financier comparatif au 30 septembre 2020 est déposé, pour information, au conseil municipal.

5.4 DÉPÔT DE L'ÉTAT FINANCIER COMPARATIF PROFORMA AU 31 DÉCEMBRE 2020

Tel que prévu dans la Loi 122 visant à reconnaître les municipalités comme des gouvernements de proximité et à augmenter leur autonomie et leur pouvoir, un état financier comparatif proforma au 31 décembre 2020 est déposé, pour information, au conseil municipal.

5.5 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021, LE TAUX DE TAXES ET LE PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION

Jean-Simon Landry donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil d'un règlement décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2021 et l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc, égout et de la cueillette de matières résiduelles.

6. DOSSIERS DU GREFFE

Aucun sujet.

7. DOSSIERS DE L'URBANISME

7.1 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, TENUE LE 29 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 29 octobre 2020, est déposé, pour information, aux membres du conseil.

7.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 24, RUE DES BOULEAUX (LOT 4 542 199) - CONSULTATION ET DÉCISION

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure : personne a voulu se faire entendre sur la demande.

CONSIDÉRANT la demande consiste à accepter la marge de recul arrière d'une qui est de 2,83 m, alors que le règlement de zonage prévoit une marge de recul minimale de 6 m ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'a pas reçu la recommandation du CCU concernant ce dossier ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la décision concernant cette demande de dérogation mineure soit reportée à une date ultérieure.

7.3 AUTORISATION SURFAÇAGE CLUB MONT-CARLETON - RUES DE LA MONTAGNE, DU TRAIT CARRÉ ET COMEAU (ACCÈS MONT SAINT-JOSEPH)

CONSIDÉRANT la demande du club de Motoneige Mont Carleton, datée du 6 mai 2020, demandant l'autorisation de surfacer une portion des rues de la Montagne, du Trait Carré et Comeau pour donner accès au mont Saint-Joseph par motoneige ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet implique le surfaçage et la circulation d'une surfaceuse sur les portions non déneigées de la rue de la Montagne, du trait carré et Comeau, tels que décrits au règlement 2002-21 décrétant l'entretien d'hiver des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2020-340 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux autorise la circulation sur ces portions de routes en motoneige;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil autorise le club de Motoneige Mont Carleton à surfacer les portions non déneigées de la rue de la Montagne, du trait carré et Comeau, tels que décrits au règlement 2002-21 décrétant l'entretien d'hiver des chemins municipaux et le règlement 2020-340 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux, pour donner accès au mont Saint-Joseph par motoneige.

8. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

Aucun sujet.

9. DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer (Ville) possède une Politique culturelle depuis 1999;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite renouveler son entente sur le développement culturel avec son partenaire qu'est le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2021-2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage sur le plan financier à investir 60 000 \$ pour les années 2021, 2022 et 2023, en considérant que le ministère de la Culture et des Communications fasse de même en investissant une somme de 60 000 \$ lors de cette même période pour un investissement total de 120 000 \$

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer renouvelle et adopte son plan d'action sur le développement culturel et le dépose à l'attention du ministère de la Culture et des Communications d'ici le 27 novembre 2020;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte d'investir une somme de 120 000 \$ au cours des années 2021-2023 dans des projets de développement culturel et que cette somme soit répartie entre la Ville de Carleton-sur-Mer (60 000 \$) et son partenaire, le ministère de la Culture et des Communications (60 000\$).

QUE le maire de Carleton-sur-Mer ou le maire suppléant soit autorisé à signer le protocole d'entente avec le ministère de la Culture et des Communications ou tout autre document associé à cette entente.

9.2 APPUI AU PROJET ÉVÉNEMENT HIVERNAL « FÉVRIER FESTIF » 2021

Monsieur Jean-Simon Landry se retire de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QUE l'événement hivernal « Février Festif » s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la planification stratégique 2019-2024 de la Ville de Carleton-sur-Mer ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement met en valeur la Ville de Carleton-sur-Mer auprès de la population locale et régionale en période hivernale en plus de maximiser l'usage des infrastructures sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Bouge pour que ça Bouge s'appuie sur les forces du milieu afin de créer un événement hivernal d'envergure à la fois sportif et culturel sur tout le territoire de Carleton-sur-Mer ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement hivernal permettra de consolider l'organisme Bouge pour que ça Bouge;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer contribue à la réalisation de l'événement hivernal « Février Festif 2020 » en accordant un montant de 22 324,25 \$ ainsi qu'un montant de 8 179,25 \$ en biens et services à l'organisme Bouge pour que ça Bouge ;

QU'une ressource de la Ville de Carleton-sur-Mer soit membre du comité organisateur de l'événement, soit Laurie Gallagher, coordonnatrice loisirs, sports et plein air ;

QUE les photos et vidéos produites lors de l'événement puissent être utilisées dans les communications de la Ville de Carleton-sur-Mer.

9.3 APPUI FINANCIER À LA CORPORATION DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU MONT SAINT-JOSEPH POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PARC RÉGIONAL DU MONT SAINT-JOSEPH ET LA GESTION DES SENTIERS DU GOLF

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph possède une expertise dans la gestion, l'entretien et le développement du réseau de sentiers pédestres et de vélo de montagne ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph est disposée à poursuivre le développement du Parc régional du Mont-Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT QUE la vision externe de la planification stratégique de la Ville de Carleton-sur-Mer propose d'être «Une communauté authentique et active, vivant à l'année une diversité d'expériences entre mer et montagne » ;

CONSIDÉRANT QUE les projets du Parc régional du mont Saint-Joseph s'inscrivent dans les objectifs de développement du plein air à Carleton-sur-Mer ;

CONSIDÉRANT les retombées significatives des sentiers et du Parc régional du mont Saint-Joseph pour la communauté locale et la clientèle touristique.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise le versement d'un montant total de 24 833 \$ à la Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph. Soit, 6 500 \$ pour la gestion des sentiers de fatbike sur le golf et 18 333 \$ pour le développement du Parc régional du Mont Saint-Joseph.

QUE cet appui financier soit autorisé par la Ville de Carleton-sur-Mer pour les années 2020, 2021, 2022 et qu'une entente de partenariat avec la Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph soit rédigée afin de préciser le rôle et le mandat de chacun.

10. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

10.1 RAPPORT ANNUEL EAU POTABLE 2019 - INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Ville doit fournir un rapport annuel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit également installer 123 compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1^{er} septembre 2019, date limite établie par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation du rapport annuel donne accès à des programmes de subvention pour des projets de renouvellement de conduites et d'infrastructures d'eau potable ou d'eaux usées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la municipalité de Carleton-sur-Mer s'engage d'ici le 1er septembre 2021 à :

- Prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal
- Transmettre au MAMH un échéancier incluant :
 - a. Soumission de l'appel d'offres
 - b. Octroi du contrat
 - c. Calendrier mensuel d'installation des compteurs
- Avoir complété l'installation des compteurs d'eau à la consommation.

10.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES POUR LA POSE ET LE BALANCEMENT DE PNEUS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite améliorer son service de mécanique interne :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a planifié l'achat d'équipement mécanique pour la pose et le balancement de pneus au plan triennal d'immobilisations 2020-2022 ;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue pour l'achat de ces équipements soit:

- Duret et Landry : 13 245.00 \$ + taxes applicables

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'accepter la proposition de Duret et Landry pour l'achat d'équipement mécanique pour pose et balancement de pneus, au coût de 13 245.00 \$ (sans les taxes applicables).

QUE la dépense soit affectée au fonds d'administration de la Ville de Carleton-sur-Mer.

11. DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet.

12. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 2 novembre 2020, au studio Hydro-Québec du Quai des arts.

13. AUTRES SUJETS

Aucun sujet.

14. TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

15. PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

21 personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

| Questions | Réponses |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Un citoyen demande si la Ville a déjà envisagé de tracer des pistes de ski de fond sur le pourtour du barachois ? | La Ville ne l'a pas fait, car elle souhaite encourager les gens à fréquenter les Arpents verts pour la pratique du ski de fond. Une piste est tracée pour le fatbike ou les marcheurs. Elle peut toujours être utilisée par les skieurs. |
| Le contribuable ayant fait une demande de dérogation mineure ayant été portée à l'étude se plaint du traitement fait par le conseil et indique que cela lui porte préjudice. | Le point sera traité de manière diligente, au cours des prochaines semaines. |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Une citoyenne demande à la Ville, ce qu'elle envisage concernant l'ajout de moyens de transport électriques (voitures, vélos, etc.) ?</p> | <p>La Ville vise à convertir sa flotte de véhicules au mode de propulsion électrique au cours des prochaines années. Les démarches se poursuivent en ce sens. Avec ses partenaires, la Ville a développé sur petite "station de mobilité durable" à l'est de l'hôtel de ville. La Ville prévoit convertir des équipements du camping et tenter de rendre disponibles des vélos électriques.</p> |
| <p>Un citoyen demande ce que la Ville compte faire concernant l'accès à la rue de la Boulangerie au nord.</p> | <p>Le maire indique que la Ville va vérifier l'avancement de ce dossier et revenir avec l'information lors d'une prochaine séance.</p> |

16. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21:10, M. Jean-Simon Landry propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier